



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Plougastel-Daoulas (29470)

OBJET

2021-04-19

**Budget Primitif
2021 : Budget
Annexe du port de
Lauberlac'h-Four à
Chaux**

DATE DE
CONVOCATION
09 avril 2021

DATE D’AFFICHAGE
19 avril 2021

Nombre de Conseillers
en exercice 33
Nombre de présents..... 29
Nombre d’absents 1
Procurations 3
Nombre de votants 32

“ L’an 2021, le 15 avril, à 18h30” le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Dominique CAP, Maire.

Etaient présents :

Dominique CAP, Patricia HENAFF, Jean-Jacques ANDRE, Françoise LOUEDEC, Bernard NICOLAS, Gwenaëlle GOUENNOU, Jean-Paul TOULLEC, Françoise MORVAN, Nathalie BATHANY, Yvan LACHUER, Flora GALAND, Claudine ORVOEN, Stéphane MICHEL, Brigitte DENIEL, Romain ABGRALL, Sylvain GANGLOFF, Pascal JEULAND, Claire LE VOT, Raymond-Jean LAURET, Catherine BOTHUAN, Julie MERCIER, David MOAN, Aude BURGER-CUZON, Stéphane LE GALL, Marlène LE MEUR, Rémy JEZEQUEL, Kristen LE BLEIS, Damien RIVIER, Stéphane PERON

Etait absente :

Haoua LE GALL

Etaient représentés :

Michel CORRE à Claire LE VOT, François THOUROUDE à Nathalie BATHANY, Olivier LEBOSQUAIN à Raymond-Jean LAURET

Secrétaire de séance : Madame Nathalie BATHANY

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme au Registre.

2021-04-19**Budget Primitif 2021 : Budget Annexe du port de Lauberlac'h-Four à Chaux****Rapporteur**

Jean-Jacques ANDRE, 2ème Adjoint au Maire

Exposé :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2312-1 et suivants et L 2313, L 2321 et suivants,

VU la loi d'Orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République et notamment ses articles 11 et 13,

Considérant l'avis favorable du conseil portuaire réuni le 06 avril 2021, sur le projet de budget primitif du port de Lauberlac'h-Four à Chaux,

Considérant la consultation de la commission plénière du 08 avril 2021 sur le projet de budget primitif de la régie du port de Lauberlac'h-Four à Chaux tel qu'exposé ci-dessous,

Délibération :

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident :

- d'approuver, par chapitre, le Budget Primitif 2021 du budget annexe du Port de Lauberlac'h-Four à Chaux, arrêté en équilibre comme suit :

- En section d'investissement : **26.469,30 €**
- En section de fonctionnement : **8.590.00 €**

Entendue(s) la (les) :

Séance plénière des commissions du 08-04-2021

Conseil portuaire du 06-04-2021

Vote

Conseillers présents	29
Conseillers représentés	3
Ayant voté pour.....	32
Ayant voté contre.....	0
S'étant abstenu.....	0
N'ayant pas pris part au vote.....	0

Délibération du Conseil Municipal : Adoptée à l'unanimité.

NATURE	R/O	LIBELLE	2021	
			DEPENSES	RECETTES
			BP	BP
		SECTION D'INVESTISSEMENT	26 469,30	26 469,30
001	R	Résultat d'investissement reporté		17 637,25
1687	R	Autres dettes	2 333,33	
2135	R	Balise maritime	10 000,00	
2313	R	Travaux	14 135,92	
1068	R	Excédents de fonctionnement capitalisés		2 422,32
28135	O	Amortissement des immobilisations		4 285,86
021	O	Virement de la section de fonctionnement		2 123,87
		SECTION D'EXPLOITATION	8 590,00	8 590,00
023	O	Virement à la section d'investissement	2 123,87	
022	R	Dépenses imprévues	200,00	
6061	R	Eau, Electricité	850,00	
61521	R	Entretien des biens immobiliers	820,00	
6281	R	Cotisations	180,00	
6611	R	Intérêts de l'emprunt	120,27	
6718	R	Régularisation de TVA	10,00	
6811	O	Dotations aux amortissements	4 285,86	
7087	R	Remboursement de frais		8 580,00
757	R	Redevances		10,00
7718	R	Régularisation de TVA		
		TOTAL GENERAL	35 059,30	35 059,30

Fait à Plougastel-Daoulas, le 15 avril 2021

CERTIFIE EXECUTOIRE par le Maire

Transmis à la Préfecture le 20-04-2021

Publié le..... 20-04-2021

Notifié le 20-04-2021

Le Maire,
Dominique CAP